

Délibération n° 15	Conseil Municipal du 15 juin 2016
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public
Objet : Désaffectation et déclassement de machines de menuiserie.	
Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN	
Synthèse de la délibération :	Désaffectation et déclassement en vue de la vente ou de la mise au rebut.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

Que les machines suivantes font doublon avec la réorganisation des services qui induit le déménagement de l'atelier de menuiserie du Centre Technique Municipal vers le nouveau site de travail situé aux Chantiers Leprêtre :

- 1 scie à ruban	marque RAPID MOD 700	année 1996	380V-50HZ3.
- 1 raboteuse	marque SCM S52	année 1989	380V-HZ90
- 1 dégauchisseuse	marque SCM F520	année 1990	380V-HZ50
- 1 SCIE a format	marque Robland Z320	année 1999	380V-HZ

Que ces machines n'ont donc plus d'utilité pour la commune,

Que ces machines auront dès lors comme destination la vente en l'état, ou la mise au rebut.

Il est proposé à l'Assemblée de désaffecter et de déclasser les machines du service menuiserie citées, qui ne seront plus utilisées, et de les sortir de l'inventaire de la commune.

Délibération adoptée avec 28 voix pour et 5 abstentions.